

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE MODIFICATION DE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Avis public est, par la présente, donné :

QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 8 juillet 2025 débutant à 19 h à la salle du conseil, située au 427-C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, des natures et des effets d'une demande de modification de règlement de zonage:

➤ **Zone Fo-7**

La demande vise à augmenter à 10 % l'indice d'occupation du sol pour la zone forestière FO-7, au lieu d'être à 5 %, tel que déterminé pour cette zone à la grille des spécifications (feuillet des normes).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0 ou par courriel à info@saintubalde.com.

Donné à Saint-Ubalde, ce 2 juillet 2025.



July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'Office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Ubalde.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 2 juillet 2025.



July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière